

sous la direction de **Florence Faberon**,
Maître de conférences de droit public, HDR,
École de droit de l'Université Clermont Auvergne

L'Union européenne et ses outre-mers : quelle communauté de destin ?

Vendredi 7 avril 2017, 14 h, amphi 219
Maison des sciences de l'homme, Clermont-Ferrand



**La Bibliothèque Clermont Université droit-économie-management
vous accueille, du 27 mars au 13 avril, pour une présentation de livres
et une exposition de photographies sur l'outre-mer**

**et la Faculté des lettres (hall Gergovia lettres) vous propose du 5 au 10 avril
une exposition mise à disposition par le CNRS sur « La recherche outre-mer »**

Informations et inscriptions : florence.faberon-tourette@uca.fr

Crédit : Ministère de la Culture – Direction générale des Antiquités – Musée national de Beyrouth

PROGRAMME

Modérateur

Laurent Tesoka,

Maître de conférences de droit public, HDR,
Directeur de l'Institut de droit d'outre-mer, Aix-Marseille Université

14 h

Allocutions d'accueil

Mathias Bernard, Président de l'Université Clermont Auvergne ou son représentant

Jean-Philippe Luis, Directeur de la Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand

Présentation du séminaire

Florence Faberon, Maître de conférences de droit public, HDR, Université Clermont Auvergne

14 h 30

1. Présentation des outre-mers de l'Union européenne

Jean-Christophe Gay, Professeur de géographie, Université de Nice-Sophia-Antipolis

14 h 50

2. L'Union européenne, un espace de solidarité pour ses outre-mers

Didier Blanc, Professeur de droit public, Université de la Réunion

15 h 10

3. Approches spécifiques

- Outre-mers extrêmes, outre-mers inattendus

François Garde, Président de tribunal administratif, ancien administrateur des Terres australes et antarctiques françaises

- Les conséquences sur l'outre-mer de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne

Jacques Ziller, Professeur de droit public, Université de Pavie

- Les outre-mers des Pays-Bas

Dominique Breillat, Professeur émérite de droit public, Université de Poitiers, conférencier Team Europe

16 h 10

Pause

16 h 30

- La Guyane : un pont entre l'Europe et le Brésil

Vincent Roux, Professeur agrégé de sciences sociales (PRAG), Aix-Marseille Université, secrétaire général de l'Institut de droit d'outre-mer

- Mayotte : affirmation culturelle mahoraise et lien indéfectible avec la France et l'Union européenne

Un représentant du conseil départemental de Mayotte

- La Polynésie française

Antoine Leca, Professeur agrégé des facultés de droit, Aix-Marseille Université (communication écrite)

17 h 10

4. Témoignages politiques

Antoine Karam, Sénateur de Guyane

Younous Omarjee, Député européen (section Océan indien)

Maurice Ponga, Député européen (section Pacifique) – Témoignage vidéo

18 h 10

Débats

18 h 40

Conclusions

Laurent Sermet, Professeur de droit public, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

L'Union européenne est une organisation profondément renouvelée au XXI^{ème} siècle. On sait à quel point son ouverture aux pays de l'Est l'a bouleversée : c'est vrai qualitativement, en lui donnant toute son authentique dimension historique, géographique et culturelle, et c'est vérifié quantitativement par les chiffres et les statistiques, des réalités économiques et sociales qui la mesurent.

C'est ainsi qu'alors même que la notion d'Union européenne est apparue dans toute sa force historique, sa dynamique intégratrice n'a progressé que difficilement. Et l'on a aujourd'hui le paradoxe d'une organisation rodée aux articulations affinées jusqu'à la sophistication, attestant d'une présence puissante et incontournable dans un cadre mondialisé, mais où pourtant vient de se produire le coup de tonnerre déstabilisant de la sortie d'un de ses membres majeurs : la Grande-Bretagne.

Il est temps, dans ce contexte, de se tourner vers une dimension particulière (et trop peu étudiée) de l'Union européenne, existant depuis sa création et évoluant avec elle et en elle : ses territoires outre-mer.

Alors qu'aujourd'hui ces outre-mers ne se singularisent plus forcément par leur situation de pauvreté la plus extrême au sein de l'Union, comment envisager les conditions de leur intégration européenne à l'heure de toutes les décolonisations ?

Les pères fondateurs avaient mis en place un schéma tripolaire qui a résisté aux épreuves du temps, en distinguant les régions ultrapériphériques (RUP), complètement intégrées à l'Europe malgré la géographie, les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), sous régime d'association, et enfin dans une plus grande souplesse des liens, les pays dits ACP : Afrique Caraïbes Pacifique.

Aujourd'hui sur 28 États membres, en incluant encore la Grande-Bretagne, six ont des territoires ultramarins : Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Portugal.

À l'heure où la Grande-Bretagne se prononce pour la sortie de l'Union européenne, lorsque des territoires ultramarins de l'Union européenne envisagent leur indépendance à l'égard de leur métropole, c'est toujours en mettant au premier rang des dossiers à débattre, la question du maintien des liens avec l'Union européenne et celle de nouvelles formes à imaginer. Plus exactement le débat sur un avenir comportant des relations plus souples avec la métropole s'articule sur le souhait très ferme de liens maintenus avec l'Union européenne.

Nous sommes dans la mondialisation. Dans cette partie à trois, jouée entre l'Union européenne, les États membres et les territoires ultramarins, les États membres sont dépassés, l'Union européenne est affirmée et c'est dans le cadre de celle-ci que les territoires ultramarins veulent se situer. C'est dire qu'étudier l'Union européenne et ses outre-mers, c'est aujourd'hui effectuer des recherches autour de la notion de solidarité. Solidarité historique des métropoles et de leurs territoires ultramarins, solidarité des États-membres de l'Union européenne, solidarités internes et externes des territoires ultramarins.

On peut dire que leur destin à tous est, au moins en partie, commun, et que là est bien la question : quelle communauté de destin ? Et comment arrêter des choix pérennes devant l'affirmation des pluralismes identitaires et les défis des crises économiques et sociales ?

Maison des sciences de l'homme,

4 Rue Ledru, 63 000 Clermont-Ferrand

Bibliothèque Clermont Université Droit-économie-management,

41 Bd François Mitterrand, 63 000 Clermont-Ferrand

Faculté des lettres,

Boulevard Gergovia, 63 000 Clermont-Ferrand